

## ARREST DU CONSEIL D'ETAT DU ROI,

CONCERNANT les reconnoissances qui se seront données en payement des Papiers du Canada, liquidés en consequence de l'Arrêt du Conseil du 29. Juin 1764.

Du 2. Juillet 1764.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ETAT.



E ROI voulant régler la forme & la distribution des reconnoissances qui seront données en payement des Lettres de change & Billets de Monnoye du Canada, suivant la liquidation prescrite par l'Arrêt du Conseil du 29. Juin dernier: & Sa Majesté jugeant à propos de faire connoître ses intentions pour le payement des intérêts & des Capitaux des-dites reconnoissances. Oui le rapport; LE ROI ÉTANT.

BN son Conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit:

## ARTICLE PREMIER.

Les reconnoissances seront payables au Porteur, & garnies de six coupons d'intérêts, à raison de quatre pour cent par an, qui com-